

Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC) Gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada (Emploi et Développement social Canada) a octroyé un financement de 350 M\$ pour soutenir les organismes communautaires dans la prestation de services aux personnes qui sont les plus vulnérables aux répercussions sanitaires, sociales et économiques de la COVID-19.

Sa distribution est assurée par trois intermédiaires (gestionnaires), soit autant de portes d'entrée :

Intermédiaires nationaux

À Montréal

[Centraide United Way Canada](#)

[Centraide du Grand Montréal](#)

[Fondations communautaires du Canada](#)

[Fondation du Grand Montréal \(FGMtl\)](#)

[Croix-Rouge canadienne](#)

[Croix-Rouge canadienne](#)

[Cliquez ICI pour voir le schéma.](#)

Lexique

DONATEUR :

Le gestionnaire de fonds ou l'intermédiaire auprès duquel la demande de financement est déposée. C'est lui qui reçoit et analyse votre demande de financement. (Centraide, FGMtl, Croix-Rouge)

DONATAIRE :

Organisme financé par le donateur. Celui qui reçoit l'argent. Groupe communautaire.

ORGANISME RECONNU :

Organisme qui possède un numéro de bienfaisance (charité) de l'Agence de revenu du Canada (ARC). Organisme enregistré. [Cliquez ici pour vérifier si votre organisme détient un numéro de bienfaisance.](#)

ORGANISME SANS BUT LUCRATIF (OBNL) :

Organisme qui n'a pas de numéro de bienfaisance. Selon l'ARC, les organismes communautaires peuvent être un organisme de bienfaisance ou un OBNL.



Foire aux questions

↳ Puis-je faire une demande si je n'ai pas de numéro de charité?

- **Oui!**
- La Croix-Rouge accepte les demandes des OBNL (sans numéro de bienfaisance).
- FGMtl et Centraide peuvent considérer votre demande si elle est faite par un mandataire (ou fiduciaire) qui en possède un. Ce processus peut être complexe et l'attribution des fonds, plus longue.
- Il est possible que Centraide considère votre demande, à certaines conditions. Informez-vous auprès d'eux.

↳ Puis-je faire plusieurs demandes auprès du même donateur?

- **Oui, à condition que ça soit pour des projets différents.**
- La FGMtl vous encourage tout de même à ne déposer qu'un projet à un seul donateur.
- Centraide a plusieurs volets vous permettant de déposer des demandes pour répondre à vos besoins urgents, pour vos projets de l'été 2020 et pour l'automne-hiver. Vous pouvez déposer plusieurs projets différents dans un même programme.
- Pour ce qui est de la Croix-Rouge, une seule demande par programme (deux programmes disponibles) est acceptée.

↳ Puis-je faire des demandes auprès de plusieurs donateurs?

- **Oui, à condition que vous ne demandiez pas pour les mêmes dépenses.**
- Deux donateurs peuvent ainsi financer des dépenses différentes d'un même projet.
- Même si c'est possible, ce n'est pas nécessairement encouragé par les donateurs.
- Nous vous conseillons également de « garder ça simple ». N'oubliez pas que vous devrez faire une reddition de compte pour chacune de vos demandes!



Résumé des fonds

	CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL	FONDATION DU GRAND MONTRÉAL	CROIX-ROUGE CANADIENNE
Organismes admissibles	Avoir un numéro de bienfaisance de l'ARC OU Être déjà financé par Centraide OU Être financés ou reconnu par un autre partenaire public (contactez Centraide pour vérifier votre admissibilité)	Avoir un numéro de bienfaisance de l'ARC (mais fiducie possible)	Programme 1 : OBNL SANS numéro de bienfaisance qui offrent des services directs Programme 2 : Avoir un numéro de bienfaisance ou pas. - schéma sur l'admissibilité
Formulaire de demande	Formulaire pour Montréal	Formulaire pour Montréal	Formulaire national (cliquez sur l'onglet « s'inscrire »)
Activités admissibles	Document à consulter	Guide de candidature	- Page web à consulter - Lignes directrices - Foire aux questions
Programmes ou volets	1) Répondre à l'urgence du moment 2) Soutenir notre réponse collective aux besoins durant la saison estivale 3) Maintenir l'effort (automne-hiver)		1) Programme de subvention aux OBNL 2) Programme de formation et d'équipement pour la prévention de la transmission des maladies
Date limite pour déposer une demande	1) en continu 2) 31 mai (projets déposés par un seul organisme) Ou 7 juin (projets concertés) 3) en juin, date à préciser	27 juillet 2020	7 juillet 2020
Réponse attendue	1) vers le 1er juin 2) 22 juin 3) max. 31 juillet	10 jours ouvrables après le dépôt de la demande	2 à 3 semaines après le dépôt de la demande
Période couverte par le financement	Jusqu'au 31 mars 2021	1er avril 2020 au 31 mars 2021	1er avril 2020 au 31 octobre 2020.
Limite des financements accordés		75 000\$ par organisme	Minimum : 5 000\$ Maximum : 100 000\$
Reddition de compte	La reddition de compte est attendue 30 jours après la fin de la période couverte par le financement.	Non déterminée à ce jour	Non déterminée à ce jour